



Conjoint de Français ? travail hors département et renouvellement

Par aash

Bonjour,

Je suis en 1er titre de séjour « conjoint de Français ». Si je prends un emploi dans un autre département ou région, est-ce que cela pose un problème pour le renouvellement ? Est-ce la même chose que si je travaille dans un autre pays de l'UE ? Quels documents faut-il garder pour prouver que nous sommes toujours ensemble même si nous vivons séparés pour raisons professionnelles ?

Merci d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

Si je prends un emploi dans un autre département ou région, est-ce que cela pose un problème pour le renouvellement ? Est-ce la même chose que si je travaille dans un autre pays de l'UE ?

Théoriquement non, dès lors que vous maintenez la "communauté de vie" qui est un devoir du mariage, et qui n'est pas la cohabitation mais "une vie de couple".

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006421587]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006421587[/url]

Quels documents faut-il garder pour prouver que nous sommes toujours ensemble même si nous vivons séparés pour raisons professionnelles ?

Cela va être votre problème pratique : tout document permettant de prouver que vous avez une vie de couple sera bon à prendre.

Le plus simple sera de prouver que vos logements séparés ne sont liés qu'à une contrainte liées à vos déplacements professionnels, mais que vous continuez à avoir une vie familiale, par exemple en passant tous vos congés ensemble, et si possible vos week-ends (justificatifs de déplacement à l'appui). Il faudra aussi prouver que vous continuez à participer aux charges du logement familial. Si vous avez des enfants, il faudra prouver votre implication dans leur éducation.

Par aash

Bonjour Isadore,

Merci beaucoup pour votre réponse.